

LeMag

n° 11 - Novembre 2017

PONT - SAINTE - MARIE



► ENVIRONNEMENT
Zéro phyto
PAGE 4



► ILS TRAVAILLENT POUR VOUS
Service accueil - état civil
PAGE 10



► URBANISME - TRAVAUX
Maison médicale
PAGE 15



3

EDITO

4

ENVIRONNEMENT

- ▶ PASSAGE AU ZÉRO PHYTO POUR LES COLLECTIVITÉS : VERS UNE GESTION DIFFÉRENTE DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX
- ▶ UNE NOUVELLE LIAISON DOUCE À DÉCOUVRIR
- ▶ JE JARDINE ÉCOLOGIQUE... AVEC LES COCCINELLES !
- ▶ JE METS QUOI DANS LES SACS JAUNES ?
- ▶ COLLECTE DES ENCOMBRANTS : UN NOUVEAU DISPOSITIF

7

ENSEIGNEMENT ET CITOYENNETÉ

- ▶ UNE RENTRÉE SCOLAIRE SÉRÈNE
- ▶ UN LIVRE EN HOMMAGE AUX POILUS

8

POLITIQUE DE LA VILLE

- ▶ OUVERTURE DE LA MAISON DE LA CONCERTATION ET DU PROJET
- ▶ LE CONSEIL CITOYEN : POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PARTICIPATION DES HABITANTS

9

ECONOMIE

- ▶ « ENTERPRISE » : UN CONCEPT NOUVEAU DE LOCATION DE VÉHICULES
- ▶ « FASSI », UN NOUVEAU COMMERCE DE PROXIMITÉ
- ▶ INSTITUT DE BEAUTÉ AZZURA : 150 M² CONSACRÉS AU BIEN-ÊTRE

10

ILS TRAVAILLENT POUR VOUS

- ▶ SERVICE ACCUEIL-ÉTAT CIVIL : LA VITRINE DE LA MAIRIE

12

ASSOCIATIONS

- ▶ MONTERO-DALLET : LE TICKET AMBITIEUX DU FCAT POUR LA NOUVELLE SAISON
- ▶ NO EXCUSE MOM : FAIRE DU SPORT AVEC SON ENFANT, C'EST POSSIBLE !

13

CULTURE ET MANIFESTATIONS

- ▶ MYLENE FARMER S'EXPOSE ET CHANTE !
- ▶ LA « MALADIE DES BOSSES », UN CONTE MUSICAL POUR LES ENFANTS
- ▶ PONT-SAINTE-MARIE EN MUSIQUE
- ▶ MARCHÉ DE NOËL

14

URBANISME - TRAVAUX

- ▶ UNE PLACE FLAMBANT NEUVE !
- ▶ UN NOUVEL AMÉNAGEMENT CYCLABLES POUR LA SÉCURITÉ DES VÉLOS
- ▶ MAISON MÉDICALE : UNE OFFRE SUPPLÉMENTAIRE DE SERVICES MÉDICAUX BIENTÔT SUR LA VILLE
- ▶ TRAVAUX SUR LES TROTTOIRS DE LA VOIE DE LA CROIX
- ▶ LA FERME DU MOULINET VA ÊTRE RENOVÉE

16

ACTUALITÉS

17

TRIBUNE POLITIQUE

18

CONSEIL MUNICIPAL

19

PRATIQUE

Directeur
de la publication :
Pascal LANDRÉAT

Directrice
de la rédaction :
Sandrine TOURNOIS

Rédaction :
Rémi ERLER

Mise en page :
La Renaissance

Distribution :
10 de cœur

Impression :
LA RENAISSANCE
10150 PONT-SAINTE-MARIE

Imprimé sur papier recyclé

Dépôt légal : 26-000/o
NOVEMBRE 2017
Tirage : 3000 exemplaires

S'adapter ! c'est le grand challenge de la société à venir. Les nombreux changements qui s'opèrent sont nécessaires mais provoquent toujours en amont, un sentiment d'inconfort, d'inconnu. Changer ses habitudes n'est pas simple. C'est la raison pour laquelle la pédagogie est indispensable. Les collectivités aussi, doivent changer leurs habitudes. C'est le cas notamment en matière d'environnement avec l'interdiction depuis cette année, d'utiliser des produits phytosanitaires (pesticides) pour l'entretien des espaces publics de la commune.

A Pont-Sainte-Marie, 30 kilomètres de voirie soit 60 kms de caniveaux ainsi que 60 kilomètres de limites de propriétés privées sont à désherber. Pour limiter l'utilisation de produits proscrits, une gestion raisonnée des espaces verts a été mise en place afin d'anticiper ce que nous impose la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Il y va de la préservation de la biodiversité et de la santé publique. Les services de la ville étudient les différentes méthodes de gestion alternative pour répondre progressivement aux nouvelles normes environnementales.

Mais la loi ne concerne pas que la collectivité territoriale. A compter de 2019, elle s'appliquera aux particuliers. Et si cette interdiction comporte avant tout un aspect écologique, elle porte aussi en elle un volet humain par l'implication des habitants eux-mêmes. La mise en place d'un plan de gestion des espaces publics et privés passe par de la pédagogie, il nous faudra donc prendre le temps de l'explication, de l'information et de la sensibilisation auprès des maripontains car cela va entraîner un profond changement des habitudes.

Mais si nous voulons préserver notre planète, notre santé et celle de nos enfants, nous devons avant tout commencer par changer notre regard sur la végétation « spontanée » qui pousse dans les rues et dans les cours. Il faudra tolérer les quelques brins d'herbe qui jonchent les sols. Et si la vue d'une touffe d'herbe vous est insupportable, alors nous vous invitons à sortir les binettes et autre outillage, pour nettoyer, désherber votre trottoir, votre caniveau, comme le prévoit le règlement communal. Il appartient à chacune et à chacun d'entre nous, de faire preuve de civisme et de respect de l'autre, en désherbant notre trottoir ou en aidant un voisin qui se trouve dans l'incapacité de le faire. Chaque habitant doit être dépositaire de sa responsabilité d'entretenir son espace, sans attendre tout de la collectivité.

Je compte sur votre compréhension et votre civisme.
Par avance je vous en remercie.



Pascal Landréat
Maire de Pont-Sainte-Marie
Vice-Président de Troyes Champagne Métropole,
chargé de la prévention et de la solidarité



► Passage au zéro phyto pour les collectivités : vers une gestion différenciée des espaces publics communaux

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques. Quels changements, quelles conséquences sur la vie quotidienne des habitants ? Quelles peuvent être les solutions alternatives ? Cette « interdiction » entraîne-t-elle pour les communes, l'obligation de réfléchir à une gestion différenciée de leurs espaces verts ? **Le MAG fait un premier point sur ce dossier.**

Changer les habitudes pour préserver la santé et l'environnement

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer nous le rappelle dans son guide de l'environnement « Ma commune sans pesticides » : la nature assure d'innombrables services, de la qualité de l'eau à celle de l'air, en passant par la régénération des sols, ou la pollinisation des plantes... Il nous rappelle également que l'utilisation des pesticides (dont le fameux glyphosate) dans les espaces publics a un impact considérable sur tous ces éco systèmes.

Ces produits, désormais proscrits, sont consommés en quantité importante que ce soit pour l'entretien des espaces verts, de la voirie ou des jardins des particuliers. En effet, plus de 17 millions de français sont des jardiniers amateurs.

La préservation de la santé publique et de l'environnement est une priorité pour les collectivités territoriales. Nombre d'entre elles se mobilisent depuis plusieurs années pour réduire l'usage de pesticides sur leurs espaces publics. 2017 voit l'interdiction des pesticides chimiques pour l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics. L'arrêt des pesticides est donc un

véritable changement de comportement pour les agents des espaces verts, qui doivent être accompagnés et formés aux solutions alternatives.

Cette année sera aussi celle de la fin de la vente en libre-service des pesticides chimiques pour les particuliers. Une manière de préfigurer l'interdiction qui sera faite aux habitants à compter de 2019 d'utiliser des pesticides chimiques.

Vers des plans de gestion différenciée

La mise en place d'un plan de désherbage (inventaire des pratiques existantes et cartographie des zones à risque) permet de limiter au maximum l'usage de produits proscrits. Quant aux techniques alternatives et aux outils conseillés, elles sont nombreuses mais beaucoup moins efficaces que l'usage de pesticides chimiques.

Certaines solutions ont été anticipées par les collectivités, d'autres sont à l'étude, en fonction de leur coût et de leur rentabilité. « L'idéal », explique Bruno Haillot, directeur des services techniques de Pont-Sainte-Marie, « est d'employer la bonne technique au bon moment, et de privilégier des méthodes non chimiques qui combinent des techniques de gestion biologique, physique et génétique. »



► L'avis de Julien Chenut, maire adjoint de Pont-Sainte-Marie chargé de l'environnement et du développement durable



L'utilisation des produits phytosanitaires est proscrite depuis le 1er janvier ? Plus précisément, quelles sont les échéances concernant la non utilisation de ces produits dans les différentes catégories d'espaces publics (voirie, jardin, terrains de sport...)

Julien Chenut : « Il convient de rappeler dans un premier temps, ce que sont les produits phytosanitaires. Ce sont des produits contenant une substance active, une molécule répendue sur des végétaux. Ce terme regroupe les insecticides, les fongicides et les herbicides. Aussi, le législateur, c'est à dire nos députés, avec la loi de transition énergétique du 22 juillet 2015, a prévu l'interdiction de ces produits à partir du 1^{er} janvier 2017. L'interdiction pour les particuliers sera appliquée au 1er janvier 2019. »

Le passage en zéro phyto : quels bénéfices pour l'environnement et la santé des habitants ?

« Il devenait nécessaire d'agir car l'impact de ces produits sur l'environnement et la santé est réel. En ce qui concerne l'environnement, le lessivage des sols imperméables contamine les rivières et les ressources en eau. En 2011, 377 pesticides différents ont été détectés au moins une fois dans 93 % des points de prélèvement des cours d'eau. Concernant notre santé, qu'il s'agisse des agents communaux ou des jardiniers particuliers, l'exposition aux pesticides multiplie par 5 le risque de développer certaines maladies, comme Parkinson. »

Avant cette interdiction réglementaire, que faisait notre ville ? Avait-elle anticipé et de quelle manière ?

« Notre commune met en place depuis 2001, une politique forte en matière de développement durable. Nous nous sommes jusqu'ici efforcés de nous conformer aux réglementations concernant la protection des agents municipaux, notamment par des formations. Depuis 2008, une gestion raisonnée des espaces verts a été mise en place pour limiter l'utilisation des produits concernés. La ville a également investi dans une balayeuse afin de limiter les adventices (mauvaise herbes) dans les rues. »

Où en est-on concrètement aujourd'hui ?

« Notre équipe municipale et nos services techniques ont travaillé sur ce dossier afin d'anticiper les applications réglementaires. En interne, une étude a été réalisée et s'est traduite par la proposition d'un plan de gestion différenciée. Le principe de ce plan est de définir des zones de priorités d'entretien, en fonction du respect de la biodiversité. Par exemple, il paraît logique d'intervenir le moins possible dans le parc Lebocey pour préserver la nature ; et à l'inverse de nettoyer le parvis de l'Eglise ou la place de la mairie le plus fréquemment pour l'accueil des habitants. »

Quelles solutions pourraient être mises en œuvre pour respecter le passage au zéro phyto ? Ces solutions alternatives seront-elles véritablement efficaces, et plus efficaces que les produits phytosanitaires eux-mêmes ?

« La ville étudie les différentes méthodes alternatives afin de conserver des espaces publics propres. La mise en place de ces changements s'effectuera progressivement. Des zones d'essais, des zones tests pourraient être signalées en ville pour permettre aux habitants de mieux visualiser ces changements. »

Ces solutions sont-elles coûteuses ?

« Oui, et d'abord par la répercussion que cela aura sur le



temps de travail des agents. Les produits de type biocides qui vont être utilisés, seront évidemment plus chers que les actuels produits phytosanitaires. Il nous faudra aussi privilégier l'achat d'outils alternatifs, mais de façon raisonnée afin d'obtenir des financements. La mutualisation entre plusieurs communes peut par exemple être envisagée pour une meilleure rentabilité car la ville n'embauchera pas d'agents supplémentaires.

Quel rôle peuvent jouer les habitants dans cette démarche zéro phyto ? Comment peuvent-ils s'impliquer ?

« La réalisation de ce plan de gestion, et donc, son succès, doit passer avant tout par l'acceptation des habitants de ce nouveau mode de gestion. Il sera donc nécessaire de faire preuve de pédagogie et prendre le temps de l'explication, de l'information et de la sensibilisation auprès de nos concitoyens. Il faudra accepter que sur certains endroits de la ville, la gestion des espaces verts soit plus naturelle. La propreté et l'entretien de notre ville passe également par le respect des espaces publics. C'est le retour du sens civique de chacune et chacun d'entre nous qui améliorera le cadre de vie général de notre ville. Il nous appartient de désherber nos trottoirs ou bien d'aider un voisin qui se trouve dans l'incapacité de le faire. Le développement durable, ce n'est pas seulement de l'écologie et de l'environnement, c'est aussi créer ou recréer du lien social du lien humain et tout simplement mieux vivre ensemble. Et ça, la mairie ne peut pas le faire seule, elle a besoin de tout le monde ».

► Quid du cimetière ?

L'interdiction ne s'applique pas, pour le moment, aux cimetières. Dans certaines villes, les mairies ont déjà fait le choix d'enherber les allées. Une réflexion est actuellement en cours.

► Une nouvelle liaison douce à découvrir



PI2PSM

Plan d'Itinéraires Promenades de Pont-Sainte-Marie
« Le circuit de l'Ozeraie »



Points remarquables :

1. Canal de décharge de crue
2. Jardins ouvriers
3. Verger pédagogique et conservatoire
4. Ruches
5. Eglise du XVI^e siècle








1 heure **Boucle de l'Ozeraie : 1 km 500**
Boucle du Camping : 1 km 990
Boucle des Jardins : 2 km 500

Facile

Départ : Pont Hubert ou camping selon la boucle

Camping (liaison en partie accessible PMR)

Le canal du Labourat est destiné à faire transiter une partie des eaux de la Seine extérieure vers l'aval à partir d'un certain débit, afin d'éviter les crues dans l'Agglomération Troyenne. Le verger de l'Ozeraie qui jouxte les Jardins ouvriers de la ville de Troyes est un lieu dédié au jardinage, à l'horticulture et à la pédagogie, lié à l'environnement sur la commune. Des ruches sont installées sur une parcelle voisine et gérées par le Centre d'Etude Technique Apicole de l'Aube, celles-ci permettant la production du miel de Pont-Sainte-Marie. Enfin, vous pourrez observer l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, datant du XVII^e siècle et classée monument historique.

Après la création et la signalisation de la liaison douce du parc Lebocey en 2014, la ville a signalé et matérialisé son deuxième circuit de Plan d'Itinéraires Promenades de Pont-Sainte-Marie (PI2PSM), le « Circuit de l'Ozeraie ». Le départ se fait à l'entrée du chemin de l'Ozeraie avec 3 boucles possibles.

- Tout au long du parcours, une signalétique est mise en place avec des panneaux informatifs, notamment aux points dits « remarquables » :
- Le Canal du Labourat destiné à faire transiter une partie des eaux de la Seine extérieures afin d'éviter les crues de l'agglomération troyenne.
- Le verger pédagogique et conservatoire de l'Ozeraie, site dédié au jardinage et à l'accueil du public et des scolaires. A découvrir également les ruches installées par le centre d'études technique apicole de l'Aube,
- L'Eglise Notre Dame de l'Assomption, classée monument historique.

L'ensemble de ce circuit totalise 2 km 990. Des bancs et corbeilles ont été installés pour le confort des utilisateurs.



DANS MON BAC / SAC JAUNE JE METS QUOI ?

EMBALLAGES EN CARTON
(BRIQUES, CARTONNETTES, GRANDS CARTONS PLIÉS)



EMBALLAGES EN MÉTAL
(CANETTES DE SODA, CONSERVES, BOUTEILLES DE SIROP, AÉROSOLS, BARQUETTES EN ALUMINIUM)



ASTUCES

- Dois-je laver mes emballages en plastique ou métal ?
NON, il suffit simplement de bien les vider.
- Pour les cartons : pensez à retirer les cerclages, les films plastiques et le polystyrène.

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
(BOUTEILLES D'EAU, DE LAIT, FLACONS DE LESSIVE, DE SAVON, DE PRODUITS D'ENTRETIEN)



LES BOUCHONS ET COUVERCLES SONT ACCEPTÉS, DE PRÉFÉRENCE BIEN VISSÉS.

LES ERREURS À ÉVITER

- Couches, mouchoirs jetables, papier essuie-tout, pots de yaourt, barquettes plastiques, restes alimentaires, verre, emballages non vidés

ET PUIS C'EST TOUT !



► JE JARDINE ECOLOGIQUE... AVEC LES COCCINELLES !

Dans le cadre de la sensibilisation au zéro phyto, la ville a lancé en juin dernier l'opération « Je jardine écologique » en distribuant des larves de coccinelles à 25 habitants maripontains. Les larves peuvent manger jusqu'à 150 pucerons par jour ! Les volontaires se sont engagés, à travers la signature d'une charte, à entretenir leur jardin, de manière écologique et durable, en n'utilisant plus d'insecticides, afin de protéger la biodiversité. Cette action s'est faite en partenariat avec le magasin BOTANIC de Villechétif.



► COLLECTE DES ENCOMBRANTS : UN NOUVEAU DISPOSITIF

A partir du 1^{er} janvier 2018, les encombrants devront être déposés en déchèterie par les usagers. Pour les personnes ne pouvant s'y rendre (raison médicale, personne à mobilité réduite...), un service de ramassage sur rendez-vous sera proposé par Troyes Champagne Métropole au 03.25.45.27.30.



► Une rentrée scolaire sereine

Les élèves du groupe scolaire (maternelle et élémentaire) de Pont-Sainte-Marie ont effectué leur rentrée le 4 septembre dernier. Cette année, la semaine de quatre jours et demi est maintenue, la commune continuant d'appliquer la réforme des rythmes scolaires avec classe les mercredi matin et NAP (nouvelles activités périscolaires) chaque soir de 16 h 15 à 17 h.

Deux nouveautés sont tout de même à noter : d'une part, l'ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire au vu de l'augmentation des effectifs, représentant un effectif de 302 élèves répartis dans 13 classes. D'autre part, l'arrivée d'une nouvelle directrice, Sandra Bertrand pour le groupe maternelle. Elle aura la tâche de veiller sur les 176 élèves de maternelle, répartis en 8 classes. Une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) vient compléter ces effectifs.

Les travaux effectués cet été

Chaque été, pendant qu'enfants, enseignants et parents, goûtent à un repos bien mérité, les services techniques municipaux travaillent à l'entretien, la remise en état, le nettoyage du groupe scolaire afin que tout soit fin prêt pour la rentrée. Petit tour d'horizon de ce qui a été réalisé pendant les congés.

- Le nettoyage complet des locaux du groupe scolaire et des vitreries intérieures et extérieures a été réalisé par une société privée.
- Les cours de récréation ont toutes été balayées à l'aide de la balayeuse à



bruns plastique, afin d'éviter tout risque d'accidents, ce qui pourrait être le cas avec l'utilisation de balais classiques de type acier.

- La réfection des grillages endommagés a été faite soit 50 mètres linéaire de grillage neuf installés.
- Des carreaux ont été changés sur le préau de la maternelle Jaurès. La façade a également été repeinte.
- Les tables et les chaises ont été revissées dans la plupart des salles de classe et pièces attenantes.
- Un détartrage et des réparations de diverses fuites d'eau dans les pièces d'eau ont été effectués.
- Les services ont également procédé à du rebouchage, ponçage et peinture afin de rénover le mur du bac à douche aux toilettes de la maternelle Sarrail.
- Les éclairages ont tous été vérifiés et remis en état de fonctionnement lorsque cela était nécessaire.

- La taille des haies du groupe scolaire a été faite, ainsi que la tonte des espaces enherbés,
- L'enlèvement d'encombrants et de déchets a représenté un gros travail sur l'ensemble des bâtiments scolaires. Plus d'une tonne a, par exemple, été évacuée à la primaire Sarrail.
- Le déménagement de 3 classes entre la primaire Sarrail et la primaire Jaurès a été fait afin d'accueillir la classe supplémentaire de primaire.

Le nombre d'heures travaillées par l'équipe des services techniques municipaux pour ces travaux représente près de 245 heures... et ce pour une rentrée dans les meilleures conditions.

Réforme des rythmes scolaires : une année de concertation

Depuis le 28 juin dernier, le choix de la réforme des rythmes scolaires est laissé aux villes. Certaines ont fait le choix de revenir à la semaine de quatre jours, d'autres, comme Pont-Sainte-Marie, ont fait le choix de poursuivre l'organisation actuelle. La municipalité engagera durant l'année scolaire 2017/2018 une concertation avec les parents, enseignants et agents de la ville à ce sujet.



► Un livre en hommage aux poilus

A l'occasion des commémorations du centenaire de la Grande Guerre (1914-1918), et sous l'impulsion de Marie Grafteaux-Paillard, maire adjointe à la citoyenneté et à l'enseignement, le Conseil Municipal Enfant a travaillé sur un projet de livre en mémoire des poilus de Pont-Sainte-Marie dont le nom figure sur le Monument aux Morts de la ville.

Ce recueil est le fruit d'un travail de plusieurs mois. Encadrés par des adultes dont l'illustratrice Sawzan Nourallah et Chantal Mondière, animatrice de la ville, les jeunes conseillers ont appris l'Histoire de la Grande Guerre à travers un voyage à Verdun et au Fort de Vaux.

Ils ont ensuite travaillé sur la généalogie des poilus maripontains.

Ils ont ensuite traduit leur ressenti et leur compréhension de cette guerre par des dessins, dans lesquels, chacun a pu faire revivre, l'espace d'un instant, les vingt et un poilus, morts pour la France. Ces dessins magnifiques et pleins d'émotions, sont désormais consignés dans les archives patrimoniales de la ville.

Merci aux jeunes élus : Kéryan Barbillon, Mohamed-Ali Benmoussa, Léane Candapanaiken, Yanis Coulibaly, Clémentine Dugres, Apolline Lallemand, Jade Maizi et Clara Stercklen.



Merci également à Delphine Paillard pour les recherches généalogiques et à l'association CPSM, qui avec la mairie de Pont-Sainte-Marie, a financé la réalisation de ce recueil.

► Ouverture de la maison de la concertation et du projet

Plus proche des habitants, au cœur du quartier Debussy, la ville de Pont-Sainte-Marie a ouvert très récemment « La Maison de la Concertation et du Projet ». Cet espace dédié à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité va être un outil important dans la mise en place de prise de contact avec les habitants du quartier et de leur implication dans le devenir du quartier de demain.

Le quartier Debussy, qui regroupe près de 550 logements soit près de 1 700 habitants, a été reconnu par l'Etat comme Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville 2014-2020. Depuis quelques années, le quartier connaît de profondes mutations, tant en terme de population que d'activités. Pour accompagner le renouveau de ce quartier, la ville va entamer dans les prochains mois une réflexion et une étude sur la 4^{ème} phase de requalification.

Pour rappel, le quartier Debussy a connu trois phases de requalification depuis 1995 :

- La première a permis à la ville d'intégrer le foncier dans le domaine public communal pour mieux maîtriser la gestion des voiries et espaces verts du quartier Debussy appartenant à l'origine au bailleur.
- La seconde a consisté en la création d'un forum central, d'un centre social et de 3 espaces de jeux dont un microsite.
- La troisième a permis la création d'une Maison de l'animation et de la culture et la réimplantation d'un microsite.

Cette 4^{ème} phase de requalification portera sur les secteurs de l'aménagement urbain, la sécurité routière (circulation, stationnement) et des loisirs (aires de jeux).

Aujourd'hui, l'ambition de la Maison de la Concertation et du Projet doit découler de la vocation stratégique donnée au quartier Debussy et à sa transformation. Cette vocation doit être déterminée dans le cadre de l'étude urbaine et stratégique sur la 4^{ème} phase de requalification Debussy en cours de réalisation. Pour cela, il faut réunir tous les acteurs de la politique de la ville dans un seul et même lieu. C'est le sens même de l'ouverture de la Maison de la Concertation et du Projet.

Nous y trouverons donc le service politique



de la ville qui aura donc tout son rôle à jouer pour fédérer, réunir, écouter les habitants du quartier désireux de proposer leur vision sur cette requalification, notamment par le biais d'un Conseil Citoyens.

La Maison de la Concertation et du Projet est située au rez-de-chaussée du bâtiment « Les Bouleaux ». Cet ancien local qui accueillait la précédente bibliothèque, a été réhabilité, aménagé et mis gracieusement à la disposition de la ville par le bailleur Mon Logis. Un hall d'accueil, deux salles de réunion et un bureau sont gérés par le responsable politique de la ville. Ce lieu se veut, aussi un espace de création, et comportera une salle d'exposition.

Une gestion urbaine et sociale de proximité pour renforcer le lien social et la citoyenneté

Cette maison a pour objectif de permettre le développement de nouvelles actions », explique Mathieu Vaillot, chargé de la GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) au sein du service politique de la ville et de permettre aux habitants d'avoir une meilleure lisibilité de cette politique. Le but premier de la Maison de la Concertation et du Projet est de mettre en avant le quartier « tel qu'il est et tel qu'il sera ». La valorisation du quartier est un levier essentiel pour l'acceptabilité du projet par les habitants. Cela peut se décliner tout d'abord en donnant pour fonction au lieu, l'accueil d'expositions régulières sur le quartier, son histoire, son environnement et tous les sujets connexes (autres projets de la Ville et de l'Agglomération en fonction de l'ambition retenue).



► LE CONSEIL CITOYEN : POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PARTICIPATION DES HABITANTS

L'ouverture de la Maison de la Concertation et du Projet correspond au lancement du conseil citoyen de Pont-Sainte-Marie. L'objectif, voulu par l'Etat, est d'associer plus étroitement les habitants à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville. Une manière de conforter la dynamique citoyenne.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué, pour les agglomérations et les communes situées en zone prioritaire de la politique de la ville, les conseils citoyens. C'est le cas à Pont Sainte-Marie dans le quartier Debussy. Le conseil citoyen a pour objectif de permettre de renforcer les démarches citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires à la participation des habitants en garantissant leur place dans toutes les instances de pilotage de la politique de la ville, et principalement du contrat de ville, un conseil citoyen est un espace de propositions et d'initiatives.

Sur la base du volontariat des habitants et du principe d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, il permet l'implication des membres à toutes les étapes d'élaboration du contrat de ville (préparation, appel à projets, mise en œuvre des actions, suivi, évaluation.)

Propositions et initiatives

La mise en place d'un « Conseil citoyens » au sein du quartier doit garantir la place des habitants dans les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives.

La FDMJC aide actuellement la ville à construire des outils de communication pour le fonctionnement du Conseil Citoyen Maripontain. Des réunions d'informations ont déjà été organisées et vont se poursuivre dans les mois à venir. Des thématiques seront alors abordées comme la gestion du tri et des déchets sur le quartier.

Le Conseil Citoyen est composé de toutes les personnes volontaires, habitant le quartier Debussy et désireuses de s'investir sur le devenir de leur quartier. Le nombre de représentants est fixé à une quinzaine et la parité sera une exigence. Devront être également intégrés les représentants d'associations et les acteurs économiques locaux rayonnant sur le quartier. Pour son fonctionnement, il sera accompagné et soutenu par des agents du service Politique de la Ville et un règlement intérieur sera mis en place.

► QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE VILLE ?

Rappelons que le contrat de ville est une procédure partenariale, co-gérée par l'Etat et l'agglomération troyenne (Troyes Champagne Métropole) permettant de soutenir les actions prioritaires définies par les pouvoirs publics dans ces domaines.

► APPEL AUX CITOYENS !

Vous habitez le quartier Debussy. Si vous souhaitez intégrer le Conseil Citoyens de la ville, n'hésitez pas à contacter Mathieu Vaillot au 06 09 17 20 98.



► « Entreprise » : Un concept nouveau de location de véhicules

La société de locations de voiture « ENTERPRISE Rent-A-Car » a élu domicile rue Salengro. Un choix dû à la proximité du réseau routier alentour qui simplifie l'accès au point d'accueil. Cette enseigne mondiale connaît un développement spectaculaire et rayonne en France et en Europe depuis plus de 5 ans.

A Pont-Sainte-Marie, Morgan Goblet et Lucien Cordier sont les deux responsables de la société. Lucien, issu de la grande distribution, a souhaité retrouver sa région d'origine. Morgan, quant à lui, poursuit sa carrière commerciale. Le rayon géographique d'intervention « d'Enterprise » est le département de l'Aube, une petite partie de la Marne et l'Yonne. Les employés proposent à la location un large choix de véhicules récents, régulièrement entretenus, toutes marques confondues.

La particularité du service proposé par cette société est que les clients peuvent louer un véhicule, en cas de panne, d'accident, via leur compagnie d'assurances, si celle-ci est affiliée au pôle Fidélia, qui regroupe un certain nombre de compagnies. C'est en quelque sorte une exclusivité, qui évite à la clientèle de nombreuses formalités administratives.



De plus, les responsables d'Enterprise, à travers leur service « Pick up » vont chercher les clients à la demande et assure un service dépannage le week-end. Un concept qui vient de la maison mère, située aux Etats-Unis. Une autre méthode de travail également car il faut faire ses preuves pour devenir manager. La société forme ses employés pendant 8

mois. Un défi relevé avec succès par ces deux hommes.

ENTERPRISE RENT A CAR
1 rue Roger Salengro
à Pont-Sainte-Marie
Tél : 03 25 71 90 00

► Institut de beauté AZZURA : 150 m² consacrés au bien-être



« Le métier d'esthéticienne est une vocation pour moi, cela me passionne depuis mon plus jeune âge » nous dit Victoria Lazzerini, qui vient d'ouvrir l'institut et le SPA « Azzura ».

Après avoir intégrée une école dès 16 ans pour passer et obtenir son CAP esthétique cosmétique, puis son bac pro, elle se lance dans le métier. Elle rachète un institut à Troyes, il y a quelques années, et souhaite très vite se développer et se diversifier. Elle réalise son rêve en ouvrant à Pont-Sainte-Marie un SPA dans son institut. 7 mois de travaux de remise à neuf ont été nécessaires pour donner au local sa nouvelle jeunesse et sa... beauté ! Avec Marine, esthéticienne qualifiée elle aussi, Victoria vous propose un large éventail de soins esthétiques : rituels corps et visage (en duo ou en solo), massages, gommages ou épilations... Dans l'univers SPA, tout a été également conçu pour votre bien-être avec sauna, hammam et espace relaxation, basé sur la chromothérapie. Venez sans modération, profiter de ce nouvel espace détente.

AZZURA « INSTITUT ET SPA »
13 Avenue Jean Jaurès - 10150 Pont-Sainte-Marie
Tél : 03 25 46 48 73
Horaires d'ouverture : Lundi : 14 h – 19 h
Du mardi au vendredi : 10 h – 19 h
Samedi : 9 h – 18 h
www.azzura-institut-spa.com

► « FASSI », un nouveau commerce de proximité

Roxane Essahli et Icham, son époux, ont ouvert depuis juillet dernier, leur commerce au cœur du quartier Debussy. La boutique est dédiée aux boissons, sandwiches de toutes sortes et kebab. Roxane propose également des plats à emporter et des spécialités.

Ce projet tenait à cœur de cette maripontaine titulaire d'un CAP de serveuse et bénévole très impliquée dans la vie communale. C'est sous la forme d'une auto-entreprise que ce commerce occupe près d'une centaine de m² et une terrasse extérieure.

Roxane ne manque ni d'idées, ni de projets, comme des soirées à thème et l'installation d'une télévision pour permettre à ses clients et aux habitants de suivre, entre autres, les matchs de football retransmis.



FASSI
Rue Michel Berger à Pont-Sainte-Marie



► Service accueil-état civil : la vitrine de la mairie

Ce pôle incontournable de la mairie, un service où tout converge, où tout se demande, et où bien des choses s'obtiennent, pour faciliter le quotidien des maripontains.

Le service accueil est le premier interlocuteur, le premier échelon du millefeuille administratif d'une collective locale. Corinne Guilbert, Sylvie Signorelli et Sylvie Jacquin sont à la disposition du public, selon une amplitude horaire adaptée, permettant aux maripontains d'utiliser au mieux les services de la ville. Elles assurent l'accueil téléphonique et l'accueil physique. Une disponibilité d'autant plus renforcée depuis qu'une démarche de qualité d'accueil a été mise en place, au sein des services. L'objectif étant que les agents eux-mêmes évaluent leur accueil et donnent un sens différent à celui-ci. Cette démarche a débouché sur la rédaction et la diffusion d'une charte d'accueil dans laquelle la ville s'engage à améliorer les conditions d'accueil et de traitement des demandes des habitants.

Les missions :

Les 3 agents de l'accueil ont pour mission :

► L'Etat Civil : de la transcription actes de naissances, à la publication des bans de mariage ainsi qu'à la célébration, à la transcription des actes de décès...



► La gestion du cimetière : vente des concessions, relevage de tombes, règlement. A noter que le cimetière est commun aux deux villes de Lavau et de Pont-Sainte-Marie.



► Les élections : gestion de la base électorale, recensement, inscriptions, radiations, tenue des bureaux de vote le jour des scrutins, rédaction des procès-verbaux et transmission en Préfecture.



► Le recensement militaire : le service national n'existe plus, mais il a été remplacé par une journée citoyenne. C'est le service qui recense les jeunes concernés. Il faut noter que cette journée est obligatoire et que si le

jeune ne s'y présente pas, il ne pourra pas passer les examens comme le baccalauréat.



► La location des salles et rédaction des conventions...



► Les occupations du domaine public : places, terrasses, étalages, buvettes, demande de taxi, ventes au déballage... et les débits de boissons



► La gestion des arrêtés municipaux et du registre des actes administratifs



► La désignation des jurés d'assises



► La distribution des sacs de tri aux administrés



► Le recensement des chiens dangereux



► Et d'autres formalités administratives : légalisation de signature, certificat de vie, objets trouvés, attestations d'accueil...

► A SAVOIR

La mairie effectue un certain nombre de formalités administratives pour le compte de l'État. Parmi ces tâches, on distingue :

- la délivrance des actes d'État Civil.
- le recensement de la population française (organisé par l'Insee).
- les élections.

► LA CHARTE D'ACCUEIL

Les principaux points de la charte d'accueil sont :

- Un accueil attentif et courtois (amabilité, efficacité, faciliter la constitution des dossiers, confort des espaces d'accueil et d'attente).
- Une réponse compréhensible à vos demandes (un temps d'attente téléphonique écourté, le traitement des demandes verbales ou écrites dans les meilleurs délais...)
- Enfin, être à l'écoute ; à cet effet, une boîte à suggestions est disponible dans tous les services municipaux.

► ATTENTION

Depuis mars 2017, la mairie de Pont-Sainte-Marie n'instruit plus les demandes de cartes d'identité, ni de passeport. Pour cela, vous devez vous rendre dans les 13 mairies du département ayant l'aval de la Préfecture :

- Arcis sur Aube
- Bar-sur-Aube
- Bar-sur-Seine
- Brienne-le-Château
- La Chapelle Saint-Luc
- Creney
- Ervy-le-Châtel
- Estissac
- Nogent-sur-Seine
- Romilly-sur-Seine
- Saint-Julien-les-Villas
- Sainte-Savine
- Troyes



De même, les cartes de bus ne sont plus distribuées en mairie. Pour cela, il faut vous rendre à la TCAT, au centre ville de Troyes.

► Des chiffres qui parlent (2016)

 **311** cartes nationales d'identité

 **4 080** formalités administratives comme : attestations d'accueil, cartes de bus, recensement militaire, distribution de sacs de tri...

 **139** arrêtés municipaux

 **247** actes d'état civil comme mariages, naissances, décès...

 **151** conventions (locations de salle, occupation du domaine public, prêt de mini-bus)

 **312** heures de distribution de courrier sur la ville



► NO EXCUSE MOM :
Faire du sport avec son
enfant, c'est possible !



Le concept est américain. Il est arrivé en France en 2014 et dans notre commune en 2015.

L'association « NO EXCUSE MOM » (littéralement « pas d'excuses mamans ») permet aux mamans de pratiquer une activité sportive, tout en étant accompagnées de leur enfant.

C'est ainsi que le dimanche matin, de 10 h à 11 h au COSEC de Pont-Sainte-Marie, une vingtaine de femmes pratiquent le fitness (essentiellement du cardio et du renforcement musculaire). Outre l'aspect sportif, la particularité de ces rencontres réside dans le fait que les enfants sont les bienvenus. Ils retrouvent leurs camarades de crèche ou d'école, apportent leur tapis pour faire un peu de gymnastique, ou jouent au foot.

« NO EXCUSE MOM » favorise également les rencontres et la convivialité. Les mamans se sentent mieux soutenues dans la pratique de leur activité de loisirs, elles prennent (enfin) du temps pour elles sans avoir à gérer la recherche de baby-sitting.

Les séances peuvent avoir lieu en extérieur, selon le temps. Et elles sont gratuites.



Retrouvez et rejoignez
NO EXCUSE MOM
sur la page facebook dédiée
<https://www.facebook.com/nemtroyes>

► MONTERO-DALLET : Le
ticket ambitieux du FCAT
pour la nouvelle saison



La saison de football a repris le 20 août dernier, et avec elle, les challenges, les défis et les objectifs. Le nouveau directeur sportif du FCAT (Football Club de l'Agglomération Troyenne) Sébastien Dallet, ancien professionnel de l'ESTAC, a de l'ambition pour son club : « Nous entrons dans notre troisième année ; avec toujours l'objectif que nous nous étions donné c'est à dire l'accession en CFA 2 (Championnat de France Amateur). Rappelons que le FCAT est né en 2015 de la fusion de 3 anciens clubs de l'agglomération, Pont-Sainte-Marie, Sainte Savine/ La Rivière de Corps et Saint-André-Les-Vergers. Le club est devenu le plus important club amateur de Champagne-Ardenne. Aujourd'hui, il accueille 650 licenciés et l'équipe première est en Division d'honneur. Le club s'appuie sur une Ecole de Football de plus de 450 jeunes, une section Féminine, une section Scolaire Football ainsi qu'une section d'Arbitrage.

Une formation solide et un projet ambitieux



Avec Sébastien Dallet, l'homme de la situation s'appelle Jean-Louis Montero. L'ancien défenseur professionnel revient aux sources, dans le club de ses débuts. Il y retrouve « une formation solide, un projet ambitieux et des moyens financiers et humains ». L'entité du club, initiée et développée par les co-présidents Pascal Landréat et Jean-Pierre Froment a séduit

le nouvel entraîneur du FCAT.

Jean-Louis Montero, 45 ans, a évolué en tant que joueur, en ligue 1 pendant 11 ans, de Troyes à Guingamp en passant par Lorient, Clermont, Sedan... Son mot d'ordre au FCAT : « Faire progresser les joueurs individuellement et collectivement, être vigilant et cohérent dans la manière de travailler ». Jean-Louis Montero souhaite donner au FCAT une identité de jeu, un football offensif et sans calcul où le plaisir de jouer est aussi important que les résultats.

Le nouvel homme fort du club sait de quoi il parle. Quand il était professionnel, malgré son poste d'arrière droit, il montait souvent. Monter, c'est ce qu'on lui souhaite pour la fin de saison.



► MYLENE FARMER s'expose et chante !

Les albums, les duos, les films et bien sûr les célèbres clips d'une des chanteuses préférées des français, sont à l'honneur. Une exposition est consacrée à Mylène Farmer durant le mois de novembre à la MAC. Celle-ci est complétée par des animations comme des quizz musicaux, des dessins, un mini « mannequin challenge » (la musique démarre, les enfants commencent à danser, et dès que la musique s'arrête, ils font la statue pendant quelques secondes !). Un atelier d'écriture pour décrypter les textes de la chanteuse, ainsi que la réalisation d'un texte dans le style de la chanteuse, sont aussi au programme, sans oublier un concert donné par un sosie de l'interprète de « Libertine », le 18 novembre. Mylénia, le sosie vocal de Mylène Farmer interprétera en live les chansons de « l'ange roux » en solo ou accompagnée de danseuses... Un spectacle sublimé par de nombreux costumes et de superbes chorégraphies pendant plus d'une heure.

Exposition du 13 au 24 novembre 2017
Horaires d'ouverture de la MAC
10 rue Michel Berger



► Diner / Spectacle

« Ame Stram Gram » par Mylénia, sosie vocal et visuel de Mylène Farmer et ses danseurs

Samedi 18 novembre 2017 à 19 h 30
à la MAC - 10 € adultes - 5 € enfants

Sur inscriptions :
Renseignements-Infos :
03 25 82 81 29

► La « maladie des bosses », un conte musical pour les enfants

La Maison de l'Animation et de la Culture (MAC) offre aux enfants de la ville un spectacle pour Noël, le 16 décembre prochain. Cette année, il s'agit d'un conte musical « la maladie des bosses », spectacle d'une heure et demie, sous forme d'une ballade, au cours de laquelle le personnage central va tenter de résoudre son problème de bosses.

Car il a un problème de bosses : « J'ai une drôle de maladie nous dit notre héros, c'est la maladie des bosses. Elle m'en fait pousser des tas sur tout le corps, ce qui fait que les gens me regardent bizarrement... c'est pourquoi je suis parti m'isoler dans un petit coin de forêt, afin que plus personne ne me voie... » Oui, sauf que ce drôle de malade se rend



compte que dans chacune de ses bosses, il y a une histoire.

Les bosses ne sont plus une gêne, mais au contraire une source d'amusement et de bonheur... A partager bien sûr, et l'histoire prend ainsi toute sa forme.

A toutes ces histoires se mêlent des instruments de musique, clarinette et accordéon par exemple. Un bon moment à passer pour les enfants et leurs parents.

« La Maladie des Bosses »
par la compagnie Le Chat Dame
Samedi 16 décembre 2017 à 14h
Maison de l'Animation et de la Culture
10 rue Michel Berger

Gratuit sur inscriptions : pour les 6-12 ans
Renseignements - informations :
03 25 82 81 29

► Pont-Sainte-Marie en musique

► **Concert de la Sainte Cécile**
par l'Harmonie de Pont-Sainte-Marie/Lavau/Crenay
25 novembre à 20 h 30
Maison de l'Animation et de la Culture
10 rue Michel Berger
Entrée libre



► **Récital piano et chant**
2 décembre à 19 h
Emilie Cunin et Yves Lancien chantent et jouent Haendel, Mozart, Ravel, Messager, Caplet.
Maison de l'Animation et de la Culture
10 rue Michel Berger
Entrée libre

► **Concert de l'Ecole de musique**
22 décembre à 18 h 30
Maison de l'Animation et de la Culture
10 rue Michel Berger
Entrée libre

► Marché de Noël



Comme chaque année, la ville organise un marché de Noël. Manège, animations festives, stands d'artisans, tour en calèche avec le Père Noël, tombola, distribution de friandises, concours de dessins, présence de Miss Troyes Champagne Métropole... un vaste programme pour fêter les fêtes de fin d'année !

MARCHÉ DE NOËL

Samedi 16 décembre de 10 h à 18 h
Entrée gratuite
Place Charles de Gaulle et Salle Pont Hubert
(10 avenue Jean Jaurès)
Renseignements : 03 25 71 83 93



► Une place flambant neuve !

Après 6 mois de travaux, la place Charles de Gaulle a pris une toute autre allure et répond désormais, à la sécurité des piétons, la réduction de la vitesse, une meilleure accessibilité et un embellissement de ce cœur de ville.

Réaliser un centre-ville plus attractif était l'un des objectifs de ce plan de requalification. La place Charles de Gaulle « nouveau look » est végétalisée avec des graminées et des rosiers. La stèle du Général de Gaulle a été entièrement nettoyée et repeinte.

Côté stationnement, des arrêts minute ont été installés pour éviter les véhicules « ventouse » et favoriser la rotation. L'accès de la place droit en venant de Troyes, a été mis en sens unique, pour des questions de sécurité.

Le carrefour est plus sécurisé avec un terre-plein central élargi. Des matériaux qualitatifs ont été choisis afin de rendre tout son charme à cette place qui constitue le cœur de ville : enrobé scintillant ainsi qu'un parement en pierres naturelles

ont été posés, réfection de la stèle du Général de Gaulle...

Le dispositif de feux tricolores a été repensé avec des temps différents, un appui sonore et un cheminement podotactile. Ce chantier a également permis l'amélioration de l'éclairage public. Des terrasses et des rampes ont été créées pour l'accès aux commerces. Deux caméras de vidéo protection viennent compléter l'aménagement.

► Un nouvel aménagement cyclable pour la sécurité des vélos

Dans le cadre du développement des modes de déplacement doux, un projet de bandes unidirectionnelles est en cours d'étude sur les avenues Jean Jaurès et Jules Guesde. Ces deux voies, bien qu'étant sur la territoire de Pont-Sainte-Marie, appartiennent juridiquement au Département. Un

partenariat avec le Conseil Départemental et Troyes Champagne Métropole va permettre de boucler la voie cyclable déjà présente rue Salengro et place de Gaulle, jusqu'à la rue Marc Verdier d'un côté, et l'entrée de ville, à côté de Lavau, de l'autre. Troyes Champagne Métropole financera 100 % des pistes créées sur Jules Guesde car cette avenue est reconnue d'intérêt communautaire et inscrite dans le SCRIT. La partie Jaurès sera elle, soutenue à hauteur de 20 %.



► Travaux sur les trottoirs de la voie de La Croix

Parmi les travaux de voirie engagés cette année par la Ville, la Voie de la Croix se voit dotée de trottoirs, jusqu'alors inexistant. La commune a ainsi répondu aux demandes des riverains pour permettre aux piétons, notamment aux jeunes collégiens, d'emprunter le parcours menant au Collège Euréka, dans les meilleures conditions.



► Maison médicale : une offre supplémentaire de services médicaux bientôt sur la ville

Prévue pour accueillir des professionnels de santé, la nouvelle maison médicale de jour, située au cœur du projet d'aménagement de l'éco quartier « Le Moulinet » ouvrira ses portes début 2018. Cette réalisation privée est conduite par Emilie Lenoir et Maxime Rozenbaum, ostéopathes. La structure de plain-pied, accueillera également 2 infirmières et 2 sages-femmes, l'un des objectifs étant de permettre aux futures mamans de bénéficier d'un suivi total de leur grossesse. Un projet original et unique dans le département de l'Aube.



Une salle de réunion et un espace accueil-sécrétariat viendront compléter l'ensemble, classé hôpital de jour (soins dispensés sur une durée inférieure à 12h et sans hébergement de nuit).

C'est le cabinet d'architectes Préau-Dethou qui a conçu cette réalisation.

Rappelons que cette maison médicale ne sera pas la seule réalisation prévue au programme de l'aménagement de l'ancien CM 69.

Logements pour primo-accédants, résidence senior et parc urbain public compléteront les 9 hectares encore disponibles. Un bâtiment pourrait même être conservé pour être aménagé en halle couverte accueillant à terme des événementiels ou un marché couvert.



► 12 nouveaux logements rue Lemasson

La société Mon Logis vient de terminer son programme immobilier au 2 F rue Henri Lemasson.

Ce petit lotissement est composé de 12 maisons individuelles en location et en duplex, d'environ 90 m², comportant 3 chambres et un petit jardin privatif grillagé avec portillon. La plupart des maisons possèdent également un garage.

Ce programme qualitatif correspond, en terme d'esthétique, aux logements contemporains actuels : format cubique, utilisation de bardages bois en façade, ossature bois, couverture en bac acier et isolation en laine minérale. La circulation piétonne est traitée en béton désactivé.

Au vu de la qualité de l'opération, tous les logements sont actuellement loués.



► La Ferme du Moulinet va être rénovée

La ville a acquis en 2013 l'ancien site de la ferme du Moulinet appartenant alors au CECNA (Coopérative d'Élevage du Centre Nord et de l'Aube). Ce site de 2 hectares possède un patrimoine bâti que la mairie souhaite conserver et réhabiliter. Ainsi, la maison en

brique située à l'entrée de la ferme, un pigeonnier du 16^{ème} siècle, des locaux annexes et des stabulations vont être remis en état dès 2018. « Le premier objectif est de préserver cet important patrimoine agricole bâti de la commune » explique Pascal Landréat. Dans un 2^{ème} temps, il conviendra de définir une affectation à tous ces locaux et les idées ne manquent pas...

Les premiers travaux doivent démarrer en début d'année 2018. L'opération globale représente un coût de 2 800 000 € avec un reste à charge, après la recherche de subventions, de 900 000 € pour la Ville. Le Mag aura l'occasion de revenir au fil des mois sur cette opération.



► Un repas des anciens sous le signe de la fête !

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le CCAS et la ville ont invité près de 300 maripontains au repas des seniors organisé le 6 octobre dernier à la salle Pont Hubert. Les doyens de la Ville ont par ailleurs été mis à l'honneur : Ginette Sakine, 93 ans et Jean-Baptiste Schnabel, 91 ans.



► Concours de fleurissement : les lauréats récompensés

Les lauréats du concours de fleurissement ont été honorés à l'occasion du Troc' Plantes du 23 septembre :

Catégorie maisons avec jardins :
 • Guy Delavenne, Didier Scherer, Daniel Lefebvre, Robert Raynal

Catégorie balcons et terrasses fleuries :
 • Alain Adam, Claude Rebai et Menotti Di Bona

Catégorie fenêtres et murs fleuris
 • Jacky Guérinot et Dewette Robert

Catégorie habitat collectif
 • Jean-Paul Poutot, Michel Raverdeau, Ferdinand Neyner



► Les jeunes de la ville font preuve de civisme

6 jeunes de la ville ont rénové le hall des fêtes, situé sur le stade Henri Jacquot en juillet dernier. Le grand mur tagué par des personnes irrespectueuses, a été repeint, peu avant le 14 juillet, afin d'accueillir les animations proposées lors de la fête foraine. Bravo à ces jeunes et à leur encadrant, Sahim Sahli, responsable du secteur jeunes adultes de la mairie, pour cette belle initiative !



► Les enfants jouent les apprentis cuisiniers à la Journée du Goût

Organisée par la ville et le CFA interprofessionnel, la Journée du goût du 3 octobre dernier a permis à près de 400 enfants de maternelle et primaire de mettre la main à la pâte et de réaliser croissants, pain au chocolat et divers desserts.



Nous espérons que vous avez bien profité de la pause estivale. Les bonnes choses se terminent pour tout le monde.

Les élus vont se remettre au travail afin d'améliorer le cadre de vie de nos maripontaines et maripontains, sans oublier nos écoliers qui ont ressorti les cartables.

Concernant la municipalité, nous sommes à mi-mandat. Dès la rentrée, d'importants dossiers doivent voir le jour et cela sur plusieurs années. Exemple : restructuration des groupes scolaires, l'éco quartier camp du Moulinet, la réhabilitation de la friche agricole, travaux sur le quartier Debussy...

Quant à la rue Marc Verdier, les travaux avancent à grands pas malgré un arrêt pendant la période des soldes afin de faciliter l'accès aux magasins.

Quant à la Place Charles de Gaulle, les travaux sont terminés ;

Nous nous investirons dans ces dossiers et exprimerons chaque fois que cela sera nécessaire, notre opinion sur les différents sujets.

N'oubliez pas nos permanences mensuelles en mairie de 10 h à 12 h :

Samedi 2 décembre

Nous sommes à votre disposition pour vous écouter.

Les élus de la liste "Pont Sainte Marie, l'affaire de tous "
Florence Boudeville, Christine Champeau, Joël Coffinet, Denis Defer, Cathy Plaquevent

► Des élus honorés par le maire pour leur engagement

C'est à l'occasion du 14 juillet que Pascal Landréat a félicité et honoré Christine Champeau, Cathy Plaquevent et Joël Coffinet pour leur engagement au service de la ville depuis plusieurs années.

- **Christine Champeau** a occupé le poste de 5^{ème} adjoint pendant ses mandats et totalise 26 ans de présence au sein du conseil.
- **Cathy Plaquevent**, qui a été institutrice à l'école communale, est engagée au service des maripontains depuis 24 ans.
- Enfin **Joël Coffinet**, élu pendant 4 mandats, totalise 22 ans de présence au conseil.

► Conseil municipal 13 avril 2017

Requalification Debussy (4^{ème} phase) – Convention de partenariat – Etude urbaine

Depuis 1995, le quartier Debussy a connu trois phases. Inscrit en quartier prioritaire de la Politique de la ville, il convient de mener la 4^{ème} phase de requalification de ce quartier sur les secteurs de l'aménagement urbain, la sécurité routière (circulation, stationnement) et des loisirs (aires de jeux). Pour cela, il faut définir une stratégie d'intervention phasée dans le temps visant à l'amélioration des conditions de vie dans ce quartier, en s'appuyant sur un diagnostic approfondi du quartier à construire avec l'ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs, habitants, etc.) et des partenaires de la politique de la ville.

Une étude de 20 000 € doit donc être lancée. La mairie demande une participation financière à Troyes Champagne Métropole et au bailleur Mon Logis.

Adopté à l'unanimité

► Conseil municipal du 8 juin 2017

Convention chantier d'insertion extension de l'Ozeraie

Les ateliers et chantiers d'insertion constituent un dispositif d'insertion sociale et professionnelle conventionné par l'Etat. Ce dispositif s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il a pour mission l'accueil, l'embauche et la mise au travail de ces publics par le biais d'actions collectives et d'un accompagnement social et professionnel individualisé.

Dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville lancé conjointement par Troyes Champagne Métropole et l'Etat, l'ASEA (Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'adolescence) a répondu en proposant une action de chantier d'insertion sur la Ville de Pont-Sainte-Marie.

Ce chantier va permettre l'embauche de 6 jeunes en contrat d'insertion (18-25 ans) issue principalement de la commune et ce pour une durée de 2 ans dans le cadre d'un parcours d'insertion. Les travaux d'espaces verts vont durer 6 mois sur l'extension du verger de l'Ozeraie. A l'issue de ces 6 mois, la ville pourra compléter les travaux d'espaces verts par les travaux sur les bâtiments existants. Afin d'organiser les modalités de gestion de ce chantier avec l'ASEA une convention sera signée.

Adopté à l'unanimité

Modification des tarifs de restauration scolaires 2017-2018

Selon le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les tarifs appliqués pour les élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public, sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Vu la délibération du 14 avril 2016 fixant les tarifs de repas de restauration scolaire pour la rentrée 2016, et considérant que les tarifs appliqués n'absorbaient pas l'augmentation du coût de revient d'un repas en raison de la révision du prix par le prestataire dès le 1^{er} janvier 2016, il est proposé de réviser les tarifs actuels en procédant à une augmentation de 2 % à partir du 1^{er} septembre 2017 et de fixer de nouveaux tarifs :

2017-2018	Quotient familial	Tarif normal	Tarif panier repas	Tarif repas occasionnel
Enfants domiciliés Pont-Sainte-Marie	De 0 à 381	3.25 €	2.18 €	4.48€
	De 382 à 686	3.78 €	2.50 €	
	A partir de 687	4.48 €	2.98€	
Enfants domiciliés Hors commune	-	6.40€	4.26€	6.40 €

Adopté à l'unanimité

► Conseil municipal du 5 octobre 2017

Convention fourrière animale - Renouvellement

Depuis 2006, la ville de Pont-Sainte-Marie a mis en place un plan d'action visant à limiter la prolifération des chats errants. Parallèlement, la mairie s'appuie sur les services d'une association spécialisée dans l'adoption des chats et chatons pouvant trouver un foyer d'accueil. Aussi, la ville souhaite pouvoir bénéficier des services et des compétences de l'association « Les Amis des Bêtes » qui gère un refuge et qui est habilitée à proposer à l'adoption les animaux recueillis. Pour cela, une convention pourra être établie entre la commune et l'association.

La participation aux frais de séjour s'élève à une indemnité forfaitaire de 32,52 € par animal.

Adopté à l'unanimité

Requalification de la friche agricole – Ajustement du plan de financement

La commune de Pont-Sainte-Marie a décidé la réhabilitation de la friche agricole du moulinet. Pour cela, elle a sollicité différents cofinanceurs.

Aujourd'hui, l'architecte du projet a été désigné et les premiers éléments de l'étude permettent de mettre à jour le plan de financement.

Le coût global de l'opération s'élève à 2 605 882€ HT et hors coût des études (estimés à 200 000 €).

Il vous est proposé le plan de financement prévisionnel suivant pour les 2 phases du projet :

PARTENAIRES	MONTANT HT D'OPERATION	MONTANT SOLLICITE	MONTANT ATTRIBUE	% SUR LE PROJET
ETAT / DETR	2 805 882 €	300 000 €	300 000 €	10,69%
ETAT / FSIL	2 805 882 €	121 103 €	121 103 €	4,32%
FEDER	2 805 882 €	44 941 €	44 941 €	1,60%
CONSEIL REGIONAL	2 805 882 €	521 000 €	-	18,57%
RESERVE PARLEMENTAIRE	2 805 882 €	6 500 €	6 500 €	0,25%
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	2 805 882 €	905 769 €	-	32,29%
VILLE DE PONT SAINTE MARIE	2 805 882 €	905 769 €	-	32,29%
TOTAL	2 805 882 €	2 805 882 €	306 500 €	100%

Fonds privés

PARTENAIRES	MONTANT ELIGIBLE	MONTANT SOLLICITE	MONTANT ATTRIBUE
FONDS EPERON	2 805 882 €	110 000 €	110 000 €

Adopté à l'unanimité

Création de la discipline de « cor d'harmonie » à l'école de musique

Dans le cadre du développement de son enseignement, l'école de musique souhaite ouvrir la discipline du cor d'harmonie. La création de cette discipline permettrait de compléter l'offre du département « cuivres » composée des trompettes, trombones et tubas, et ainsi de pérenniser le pupitre de l'orchestre d'harmonie.

Cette activité concerne toutes les personnes, adultes et enfants, à partir de 7 ans ayant envie de pratiquer cet instrument. Comme précisé dans le règlement des études, ces élèves devront participer en plus de leurs cours individuels à de la pratique collective (Chœur Ados, tambours du Bronx, groupes constitués par les professeurs...).

Ce projet serait mis en œuvre à la rentrée des vacances scolaires de Toussaint 2017, sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants. La responsabilité pédagogique serait partagée entre le directeur de l'école de musique et le professeur de Cor.

Adopté à l'unanimité

► Le plan de viabilité hivernale opérationnel

L'hiver arrive et avec lui, la mise en place dans les communes, du plan de viabilité hivernale. Comme chaque année, votre ville est opérationnelle jusqu'en mars prochain. Les services techniques effectuent, entre autres missions, le salage des chaussées, des ponts, des pistes cyclables et réalisent le déneigement en priorité sur les grands axes circulants. Il n'en reste pas moins que ce plan de viabilité hivernale repose aussi sur le sens civique des habitants. Ainsi, ceux-ci doivent rendre les trottoirs praticables en cas de chute de neige ou de verglas. Tous les riverains sont concernés, que vous soyez locataires ou propriétaires.



► Des changements dans les demandes de cartes grises

Les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation lors de l'acquisition, la cession d'un véhicule, un changement d'adresse ou une demande de duplicata suite à la perte ou vol du titre se font désormais exclusivement en ligne et non plus en Préfecture. Ces procédures s'effectuent via la plateforme Internet de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

www.ants.gouv.fr

► Les nuisances sonores : quelques règles à rappeler

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers avec des outils ou des appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés que pendant certains horaires :

- **Les jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.
- **Le samedi** de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- **L'interdiction est totale les dimanche et jours fériés.**



► PACS : Nouvelle compétence des communes

A compter du 1^{er} novembre 2017, les officiers d'état civil de toutes les communes de France ont compétence pour enregistrer les nouvelles déclarations de PACS (pacte civil de solidarité). Toutefois, ce sont les officiers d'état civil des communes sièges du lieu du greffe du Tribunal d'Instance qui auront la charge d'enregistrer les modifications ou dissolutions des PACS dont la conclusion a fait l'objet d'un enregistrement par les tribunaux d'instance avant le 1^{er} novembre 2017. Pour ceux conclus devant un officier d'état civil, la modification ou la dissolution se fera devant l'officier d'état civil de la commune de résidence.



la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

République Française
Ministère de l'Intérieur
Certificat d'immatriculation
109CA56890

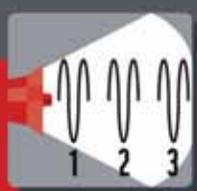
Je fais mes démarches en ligne
Je gagne du temps
Je n'ai plus à me déplacer

démarches.interieur.gouv.fr pour m'indiquer

MES DÉMARCHES à portée de clic !

Savoir réagir à l'alerte

lors d'une crise majeure



Le signal national d'alerte

son montant et descendant, émis par les sirènes

L'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

Être acteur de sa sécurité

Sachez réagir

- > À quels risques êtes vous exposés ?
- > Reconnaissez-vous le signal national d'alerte ?
- > Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- > Confinement ou évacuation : comment choisir ?

Respectez les consignes

Les autorités vous indiqueront comment vous mettre en sécurité.



Pour se protéger des risques, il faut les connaître. Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :
www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr
www.prim.net

L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > Réagissez immédiatement.
- > Adoptez les **comportements réflexes de sauvegarde**



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



Restez en sécurité

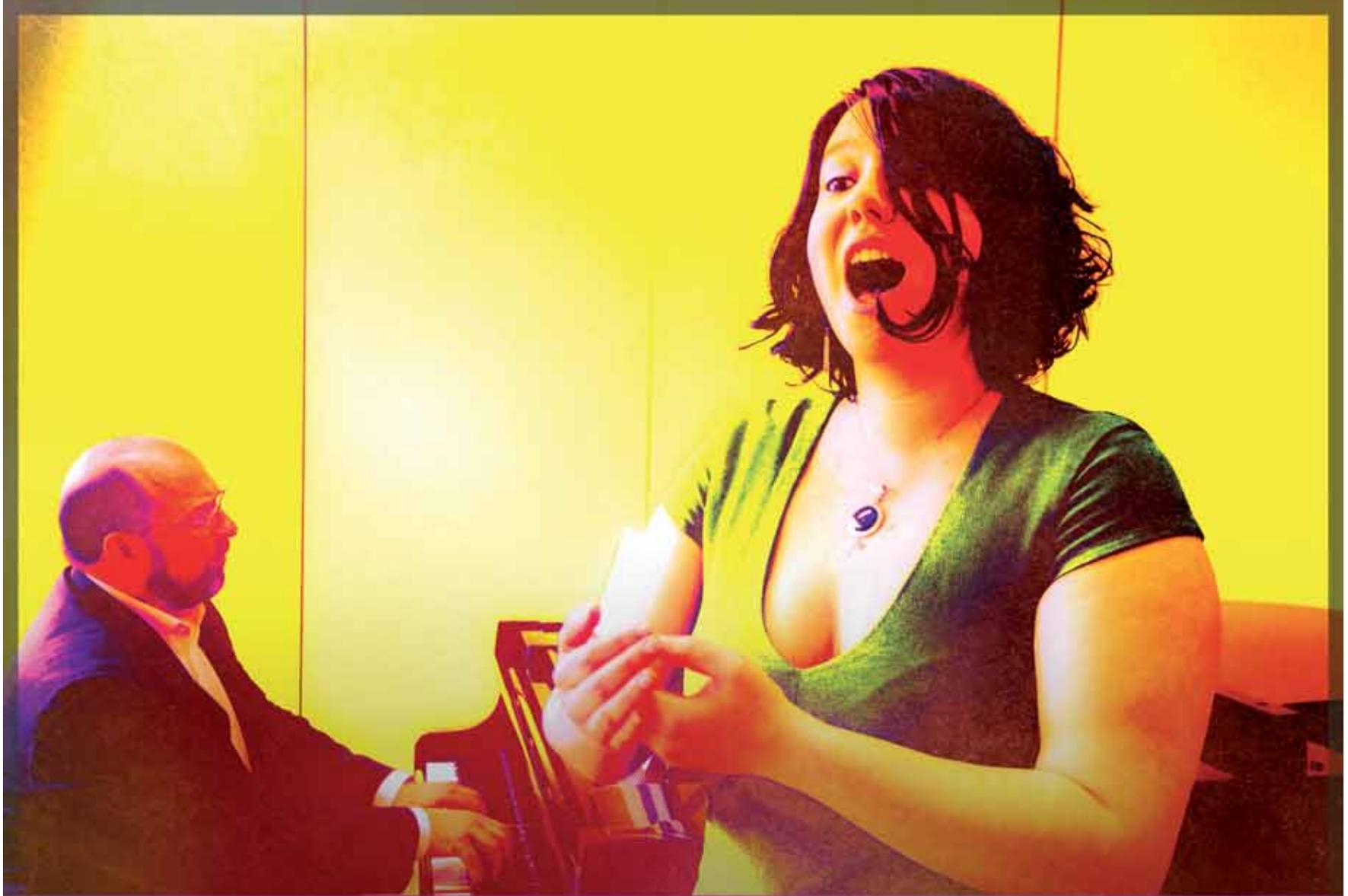
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

À proximité d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.



PIANO YVES LANCIEN

SOPRANO EMILIE CUNIN

RECITAL PIANO CHANT

EN CONCERT LE

A 19H

A LA MAC DE

02.12.17

PONT-SAINTE-MARIE

10, rue MICHEL BERGER

ENTREE LIBRE

HAENDEL MOZART RAVEL MESSENGER CAPLET

